

Image not found or type unknown



Non acceptation de succession entre frères

Par **Matz**, le **13/09/2016** à **15:32**

Bonjour, ma sœur décédée n'a pas fait de testament, la succession revient donc aux 3 frères et sœurs encore vivants, un des frères habitait depuis toujours dans la maison. Quelles sont les droits de succession à payer pour le frère si l'ensemble des héritiers refusent la succession. Y a t il néanmoins une succession à payer ou est ce que cela ne génère pas de frais?